



service de presse et d'information des
communautés européennes

INFORMATIONS SYNDICALES
ET OUVRIERES

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41

Publication périodique

1966 - n°

1

SOMMAIRE

Pages

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- Les syndicats CISL et CISC des Six décident de renforcer leur collaboration au niveau européen 1
- La 4ème conférence de l'organisation européenne de la CISC se tiendra à Amsterdam les 6, 7 et 8 octobre 1966 2
- L'intersyndicale CISL-CECA examine la situation et les problèmes actuels dans les industries du charbon et de l'acier des pays de la Communauté 2

CONGRES SYNDICAUX

- Congrès statutaire de la FGTE (Belgique) 8

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- Le "Comité métal" CISL et les propositions de la CEE en matière de construction navale dans les pays de la Communauté 13
- L'harmonisation de la politique des transports, nouvelle prise de position des syndicats CISL 16
- Une motion de la section "pêche" du Comité européen des transports CISC 17
- Rencontre entre FIM - CISL et FGM - CFTD 18

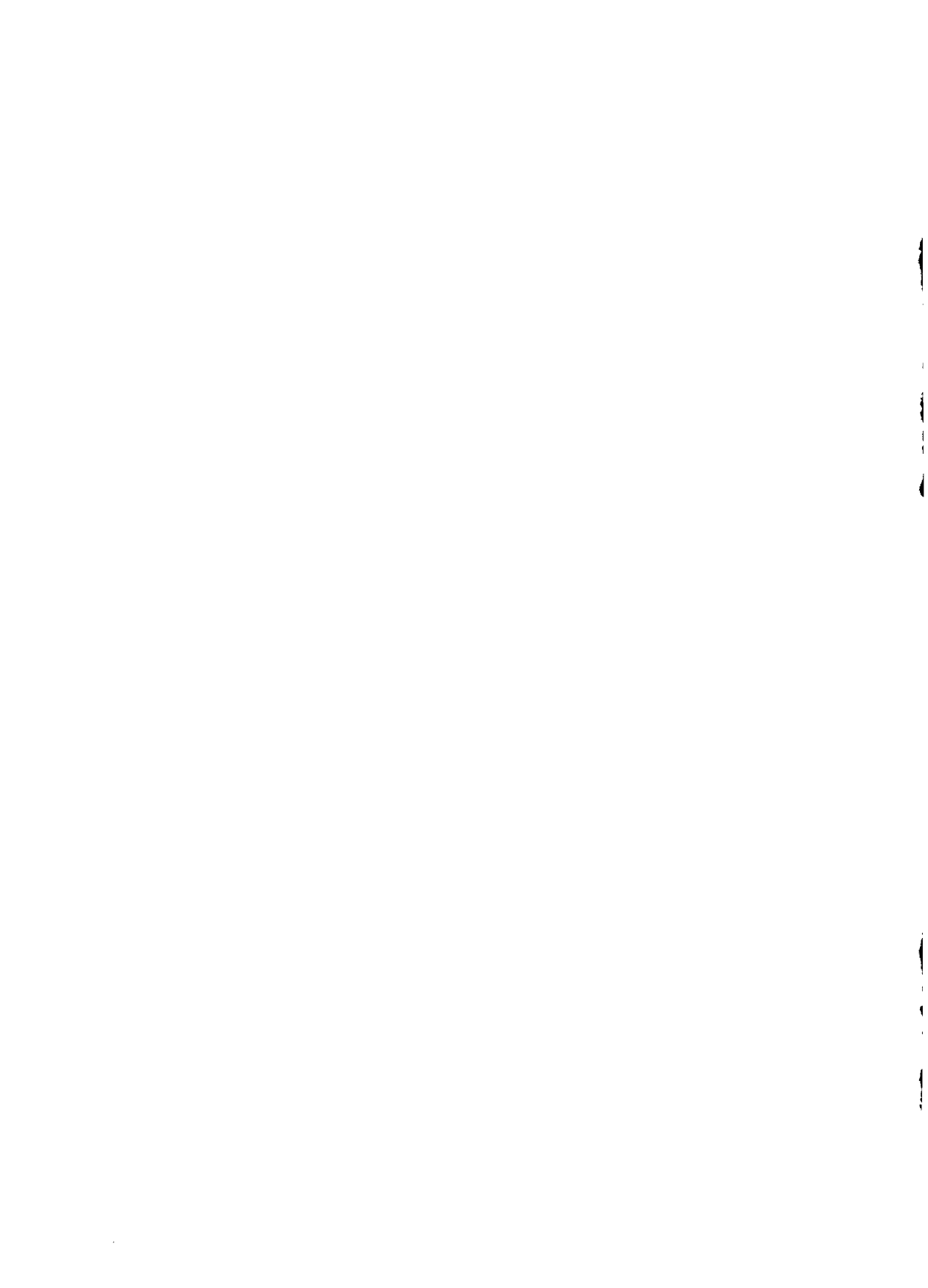
LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN

- La CGIL (Italie) demande à entrer dans les organisations communautaires 19
- Articles de "Rassegna Sindacale" (CGIL-Italie) 20

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE 22

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATIONS 34

- Sommaire des principaux sujets présentés dans les "Informations syndicales et ouvrières" en 1965 39



I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

LES SYNDICATS CISL ET CISC DES SIX DECIDENT DE RENFORCER LEUR COLLABORATION AU NIVEAU EUROPEEN

Bruxelles, 27 janvier 1966

Sous la co-présidence de Bruno STORTI (CISL) et de Jacques ALDERS (CISC), deux délégations des exécutifs respectivement du secrétariat syndical européen (CISL) et de l'organisation européenne de la CISC se sont rencontrées à Bruxelles le 27 janvier 1966 à la veille de la deuxième réunion des Six à Luxembourg. Après avoir discuté ensemble les problèmes posés par la crise actuelle de la Communauté, elles ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

"Les organisations syndicales estiment que la négociation en vue de résoudre la crise actuelle doit se baser sur les réalisations obtenues depuis 1952 et promouvoir les progrès réels de l'intégration européenne conformément aux traités communautaires.

Ces progrès résultent principalement de la confrontation permanente entre la conception communautaire, représentée par les exécutifs européens, et les intérêts nationaux, défendus par les gouvernements.

Seule cette confrontation, animée par les exécutifs européens, permet le fonctionnement efficace et le développement harmonieux de la Communauté, dont la règle des décisions majoritaires inscrite aux traités constitue l'un des éléments fondamentaux et indispensables. Dans ce sens, les organisations syndicales estiment que l'établissement, en l'absence de la Commission, d'un calendrier de travail est une atteinte à l'équilibre institutionnel de la Communauté.

Promoteurs de l'unité européenne et garants de son développement, les organisations syndicales veulent être associées davantage aux travaux et aux décisions de la Communauté. Elles refusent dès lors toute atteinte au droit de la Commission à informer l'opinion publique de ses initiatives et travaux et à entretenir des contacts avec les organisations professionnelles.

Les organisations syndicales CISL - CISC décident de renforcer leur collaboration en vue d'intensifier le développement dynamique de la Communauté".

LA 4ème CONFERENCE DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DE LA CISC
SE TIENDRA A AMSTERDAM LES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 1966

Bruxelles, 28 janvier 1966

Le bureau exécutif de l'organisation européenne de la CISC s'est réuni à Bruxelles le 28 janvier 1966 sous la présidence de A. Cool. Il a examiné, à cette occasion, les résultats de la réunion du Conseil de ministres qui s'est tenue récemment à Luxembourg, ainsi que l'évolution de la crise européenne. Dans ce contexte, un certain nombre de problèmes de politique syndicale étaient inscrits à l'ordre du jour, en particulier la question des relations avec le secrétariat européen CISL.

Le bureau exécutif a exprimé sa satisfaction au sujet du déroulement et des résultats de la rencontre CISC-CISL, qui a eu lieu le 27 janvier 1966, et a dit sa conviction qu'il devient de plus en plus urgent de renforcer la collaboration entre les deux organisations sur le plan européen.

(...) Ensuite, le bureau exécutif a arrêté le projet d'ordre du jour de la IVème conférence de l'organisation européenne de la CISC. Ladite conférence se tiendra à Amsterdam, les 6, 7 et 8 octobre 1966 et sera consacrée à l'examen d'un rapport établi par A. Cool. Ce rapport concernera l'orientation des structures et de l'action du mouvement syndical dans une dimension européenne.

Le bureau exécutif a également mis au point des mesures d'exécution du programme d'action en vue d'une politique sociale au sein de la CEE, tel qu'il a été récemment adopté par l'organisation européenne. A cet égard, il a consacré un examen attentif à la question des relations entre organisations patronales et syndicales au niveau de la CEE.

L'INTERSYNDICALE CISL - CECA EXAMINE LA SITUATION
EUROPEENNE ET LES PROBLEMES ACTUELS DANS LES INDUSTRIES
DU CHARBON ET DE L'ACIER DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

Luxembourg,
le 15 décembre 1965 et
le 7 janvier 1966

L'intersyndicale des mineurs et des métallurgistes CISL-CECA s'est réunie le 15 décembre 1965 et le 7 janvier 1966 à Luxembourg, sous la présidence de A. Gailly, pour examiner une série de rapports sur la situation économique et sociale des industries du charbon et de l'acier dans les pays de la Communauté. L'intersyndicale s'est également occupée de la situation européenne.

A l'issue de ces réunions, ont été adoptées les résolutions suivantes :

a) Situation européenne

"L'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA, après avoir examiné la situation européenne et évalué les graves conséquences politiques, économiques et sociales que comporterait une remise en cause de la construction européenne,

- confirme ses positions antérieures favorables à la construction d'une Europe supranationale, communautaire et démocratique;
- mettra tout en oeuvre pour que continue cette unification communautaire, facteur irremplaçable de l'expansion économique et moyen déterminant de l'harmonisation dans le progrès des conditions de vie des travailleurs européens;
- invite fermement tous les gouvernements des six pays à reprendre et à poursuivre tous les efforts susceptibles d'aboutir à une solution de la crise actuelle respectant l'esprit et la lettre des traités européens;
- souligne que la carence des gouvernements ne peut avoir pour effet que de renforcer l'emprise déjà trop grande exercée par les trusts et cartels sur l'économie de la Communauté;
- en ce qui concerne la fusion des exécutifs, l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA luttera, en accord avec ses représentants au Comité consultatif, pour la sauvegarde des avantages acquis dans le cadre du traité de Paris;
- elle défendra, surtout, le système de financement prévu par le traité de Paris assurant une autonomie financière de l'exécutif communautaire qui a permis la réalisation d'objectifs sociaux importants pour les travailleurs;
- elle réclame avec insistance, une fois de plus, la représentation syndicale directe auprès de l'exécutif fusionné des Communautés et la participation des syndicats à l'élaboration du futur traité unique".

b) Objectifs de politique économique et sociale

"L'intersyndicale

- place au centre de son activité la garantie du plein emploi des travailleurs de l'industrie sidérurgique; ceci présuppose une situation de l'emploi harmonieuse à long terme, capable d'assurer au travailleur une amélioration constante de ses conditions de vie et de travail;

- est d'avis qu'actuellement, dans quelques bassins de la Communauté, cette hypothèse ne correspond pas à la réalité et que, bien au contraire, une évolution suscitant l'inquiétude des syndicats commence à se dessiner;
- croit que le moment est venu où une application de mesures concrètes, destinées à éviter toutes autres répercussions négatives sur le marché commun de l'acier, s'impose;
- propose, par conséquent :
 1. une orientation générale des investissements futurs vers une plus grande rationalisation de la production, tout en évitant les investissements qui, jusqu'à présent, ont servi essentiellement à une augmentation des capacités de production;
 2. un lien entre les projets d'investissement et les points de vue sociaux. Ce faisant, les efforts des syndicats ont pour but l'élaboration de plans sociaux assurant la sécurité de l'emploi et du salaire sous forme de garanties d'emploi et de salaire;
 3. d'accentuer le développement de programmes à moyen et long termes dans le domaine de la sidérurgie, tels qu'ils existent, en partie déjà, dans les objectifs généraux de la Haute Autorité;
 4. d'accorder, lors de la répartition de l'aide au développement une plus grande attention à la situation régnant sur le marché mondial de l'acier, ceci dans la mesure où des interventions périphériques complémentaires sont capables de favoriser l'écoulement de l'acier dans ces pays mêmes et de diminuer, par la même occasion, la pression supplémentaire de ces pays sur le marché de l'acier;
 5. l'abolition immédiate des distorsions de la concurrence existant sur le marché commun de l'acier;
 6. une application plus rigoureuse des dispositions du traité CECA qui permette à la Haute Autorité d'assurer le fonctionnement adéquat du marché commun de l'acier.

L'intersyndicale est hostile à un contingentement de la production qui ne constitue pas, à son avis, une solution appropriée des problèmes actuels de l'industrie sidérurgique.

D'autre part, l'intersyndicale est favorable à la nécessaire création de dimensions de production optimum augmentant la compétitivité des entreprises de la Communauté sur le marché mondial de l'acier. Elle est bien décidée, cependant, à s'opposer à toutes concentrations d'entreprises dans la mesure où il n'est pas tenu suffisamment compte de la revendication concernant le contrôle du pouvoir économique".

c) Problèmes charbonniers et énergétiques

"L'intersyndicale

- constatant que les difficultés auxquelles se heurte actuellement l'écoulement de la production charbonnière ont, non seulement des conséquences économiques, mais aussi, et surtout, de très graves répercussions sur le plan social;
- rappelle également que les mesures prises jusqu'à ce jour dans le cadre de la CECA sont insuffisantes et ne diminuent pratiquement pas les difficultés dans lesquelles se débat l'industrie charbonnière;
- prend note de ce que le chômage partiel, provoqué par la dégradation constante de la situation charbonnière, s'intensifie dans les différents bassins houillers de la Communauté;
- réaffirme que le seul remède aux difficultés présentes et que la condition indispensable du développement économique de l'Europe est la transformation de l'ensemble du secteur énergétique en service public;
- estime que sans attendre, et parallèlement à la mise en oeuvre de la politique énergétique européenne, la Haute Autorité se doit de définir, le plus rapidement possible, une politique charbonnière européenne - ce qui doit être sa tâche essentielle dans les prochains mois;
- demande aux gouvernements nationaux de ne pas prendre des initiatives et des mesures isolées qui risqueraient d'entraver sérieusement toute solution européenne;
- préconise de confier à la Haute Autorité de la CECA le monopole du commerce extérieur de la houille des six pays et de la doter, à cet effet, d'un fonds d'égalisation et de stockage et d'instituer un mécanisme régulateur des importations;
- demande la création, sous l'égide des institutions communautaires, d'un fonds d'investissements européen destiné à assurer le financement de la modernisation de l'industrie charbonnière;
- exige, de la façon la plus formelle, que toute fermeture d'entreprise soit désormais subordonnée à la création préalable d'emplois nouveaux qui garantissent le plein emploi des populations locales".

d) Problèmes sociaux dans les industries de houille et de fer

"L'intersyndicale

- prenant en considération les conséquences sociales de l'évolution de la situation des mines de charbon et de fer, des problèmes structurels et des fermetures de certaines exploitations;
- considère que la situation charbonnière et ferrifère sur le plan social a évolué et évolue dans un sens opposé aux dispositions contenues dans les articles 3 et 4 du traité de Paris, prévoyant l'amélioration constante de l'emploi et l'élévation du niveau de vie des travailleurs des pays membres de la Communauté;
- constate que le chômage et les licenciements, qui pèsent sur les travailleurs de la mine, ont pour conséquence un affaiblissement constant du pouvoir d'achat des travailleurs qu'ils est indispensable de rattraper;
- souligne la nécessité de suivre, avec une extrême vigilance, l'évolution sur le marché charbonnier, notamment au point de vue de la sécurité d'existence des mineurs;
- insiste pour que le plein emploi et le droit au travail l'emportent sur tous les autres objectifs économiques, nationaux ou communautaires;
- déclare qu'aussi soucieuse qu'elle soit des intérêts généraux de la Communauté, elle ne peut admettre que les travailleurs fassent, presque exclusivement, les frais des difficultés actuelles;
- revendique la création d'un fonds destiné à des réalisations sociales financé par un prélèvement communautaire.

Par ailleurs, l'intersyndicale, vivement émue par les nouvelles catastrophes minières

- exige que toutes les mesures en matière de sécurité soient prises afin que de semblables catastrophes ne se renouvellent plus;
- attend, de la part de la Haute Autorité, de nouvelles initiatives dans le domaine de la sécurité et demande à être associée plus étroitement à tous les travaux menés par l'organe permanent et, en particulier, à ceux du comité restreint dans lequel elle estime la présence des travailleurs absolument indispensable".

e) Logements ouvriers

"L'intersyndicale

- constate qu'au cours des dernières années le financement et, par conséquent, la construction de logements ont dû faire face à des difficultés toujours croissantes. Les coûts de construction ont augmenté, les aides de l'Etat ont diminué et les conditions régnant sur le marché des capitaux se sont détériorées. Cette évolution a fait augmenter sensiblement les loyers et les charges des locataires. La part du revenu qui doit être consacrée au logement dépasse, dans de nombreux cas, la limite tolérable;
- est convaincue que les industries de la Communauté ne peuvent embaucher de la main-d'oeuvre qu'à condition de lui fournir simultanément des logements. Le logement revêt ainsi l'importance d'un facteur de production. Mais dans le cadre des mesures de rationalisation et de reconversion, la mise à la disposition d'un logement aux points de concentration de la production revêt une importance primordiale;
- se félicite de l'aide financière accordée à des conditions avantageuses par la Haute Autorité qui a eu une influence régulatrice sur le marché du logement;
- exige, par conséquent, que soit poursuivie et maintenue au même rythme l'activité de la Haute Autorité en matière de construction de logements ouvriers - les besoins en logements des travailleurs des industries de la Communauté restant très grands et le problème des logements ne pouvant nullement être considéré comme résolu".

M. CAVAZZUTI ELU PRESIDENT DU COMITE CONSULTATIF DE LA CECA

Lors de sa réunion constitutive, le Comité consultatif a élu le 14 janvier 1966, M. Gian Battista CAVAZZUTI comme président pour l'exercice 1966/67. M. CAVAZZUTI est secrétaire national de la Federazione Italiana Metalmeccanici (FIM - CISL).

Né en 1930, M. CAVAZZUTI a fait ses études à l'Université de Modène, il a travaillé ensuite au centre d'étude CISL. En 1950 et 1955, il était occupé au centre de formation syndicale.

M. CAVAZZUTI est membre du Comité consultatif depuis 1965.

CONGRES SYNDICAUX

CONGRES STATUTAIRE DE LA FGTEB

Bruxelles, 16, 17, 18 et 19 décembre 1965

Plus d'un millier de délégués venant des différentes régions de Belgique ainsi que de nombreux invités, parmi lesquels les représentants des organisations syndicales européennes, des ministres, des diplomates et des personnalités du monde économique et social, ont assisté au congrès statutaire de la FGTEB, qui s'est tenu en la salle Albert 1er du Palais des Congrès, à Bruxelles, les 16, 17, 18 et 19 décembre 1965.

Les interventions de MM. Fohrmann et Levi Sandri

M. Jean Fohrmann, membre de la Haute Autorité, a salué le congrès au nom de la CECA et a rendu un vibrant hommage à la mémoire de son prédécesseur, M. Paul Finet. Il a également déclaré que la fusion des exécutifs ne devait pas empêcher la CECA de poursuivre ses efforts dans le domaine social. "Personnellement", a ajouté M. Jean Fohrmann, "je veillerai à faire entendre à la Haute Autorité la voix des travailleurs".

M. Lionello Levi Sandri, vice-président de la Commission, a apporté le salut de la CEE et a plaidé, dans son allocution, en faveur du développement de la Communauté, tant sur le plan politique que dans le domaine économique et social. M. Levi Sandri s'est déclaré certain de pouvoir compter pour cela sur la classe laborieuse européenne. Il a conclu en affirmant la nécessité d'en arriver, dans quelques années aux Etats-Unis d'Europe, faute de quoi, les Etats désunis de l'Europe n'auraient plus aucun rôle à jouer dans le monde.

Les rapports de MM. Major, Schugens et Delourme

M. Louis Major, secrétaire général de la FGTEB, a présenté au congrès le rapport d'activité de l'organisation.

Dans la partie internationale de son rapport, M. L. Major a plaidé en faveur de l'intégration européenne et a souligné le rôle important joué par le secrétariat syndical européen (CISL) en la matière. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

MM. Willy Schugens et Alfred Delourme ont développé ensuite le programme économique et social de la FGTEB pour les années à venir.

Résolutions sur les problèmes européens

En matière de problèmes européens, le congrès a adopté les deux résolutions suivantes :

Organisation régionale européenne de la CISL

"Le congrès se rallie aux résolutions prises par la 7ème conférence régionale européenne à Turin en septembre 1964

- réaffirme sa volonté de poursuivre tous les efforts nécessaires pour l'édification d'une Europe unie;
- rejette toute collaboration ou immixtion de l'Espagne de Franco dans les organisations internationales ou régionales;
- met l'accent sur la nécessité d'adapter la structure syndicale au niveau européen, afin d'améliorer et de renforcer la collaboration entre les organisations affiliées à l'OHE;
- estime que la demande introduite par la CGT (France) et par la CGIL (Italie) en vue de pouvoir être représentées au sein des organes consultatifs économiques et sociaux du Marché commun ne peut être rejetée;
- souhaite que l'organisation régionale européenne de la CISL prenne l'initiative de proposer aux organisations qui dépendent de la CISC et de la FSM de dresser un programme commun pour les six pays de la petite Europe".

Communautés européennes

"Le congrès se rallie aux résolutions adoptées par la 4ème assemblée générale des organisations CISL des pays de la CEE à Paris en mars 1964

- constate que, dans des domaines de plus en plus nombreux, le centre de décision se déplace du plan national vers le plan communautaire;
- exige, pour compenser la perte de contrôle du parlement national, le renforcement de la structure démocratique de la CEE par l'adaptation des pouvoirs réels du Parlement européen : l'accroissement de ses droits de contrôle sur les décisions de la Commission et du Conseil de ministres, la prolongation de compétences budgétaires totales, des élections au suffrage universel pur et simple, pour appuyer son autorité;
- appuie la fusion des trois Exécutifs européens pour consolider la force d'un Exécutif unique;
- constate que les organisations syndicales ne sont pas représentées dans cet Exécutif unique conformément à ce qui avait été fait lors de la constitution de la Haute Autorité de la CECA;

- souligne que la CEE doit être ouverte à tous les pays démocratiques de l'Europe qui acceptent les principes et la réalisation de la CEE;
- condamne les méthodes autoritaires de la France;
- appuie les propositions formulées par la Commission dans son "initiative 1964" pour accélérer la réalisation de l'union économique et politique;
- constate que, dans le processus actuel de l'intégration européenne les organisations syndicales risquent de perdre les droits de consultation qu'elles avaient acquis sur le plan national;
- constate que la création d'un Comité économique à moyen terme, composé de représentants gouvernementaux et d'un groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme, composé d'experts indépendants, constitue le premier pas vers l'introduction d'une programmation économique sur le plan communautaire;
- exige par conséquent que les organisations syndicales soient régulièrement consultées lors de l'élaboration de la politique économique et sociale, la consultation actuelle au Comité économique et social doit être complétée par l'organisation des consultations directes, au niveau communautaire, à propos de l'élaboration des grandes lignes de la politique économique et sociale;
- exige que le sous-comité politique économique à moyen terme créé au sein du Comité économique et social, soit régulièrement consulté sur tous les travaux préparatoires en matière de cette politique économique à moyen terme;
- reconnaît l'effort important accompli pour la réalisation progressive de la politique agricole commune;
- souligne cependant les effets produits par la réalisation de cette politique sur le niveau des prix agricoles et exige une action prioritaire dans ce domaine pour faire baisser les prix à la consommation;
- regrette que les négociations sur le financement de la politique agricole, les ressources propres de la Communauté et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen ont été interrompues dans la nuit du 30 juin 1965, sans que l'on ait vraiment essayé de discuter ces propositions d'une façon approfondie;
- exige le respect intégral des dispositions, des objectifs fondamentaux et des institutions du traité de Rome;
- s'adresse aux gouvernements et aux parlements pour qu'ils mettent fin le plus rapidement possible à la crise actuelle;

- regrette les lacunes existant dans l'élaboration des politiques communes des transports, de l'énergie, de la concurrence;
- constate que l'abaissement des droits de douane et la suppression des contingents sont insuffisants pour faire baisser les prix à la consommation;
- exige par conséquent la mise en oeuvre d'une politique de la concurrence pour éliminer les abus de la puissance économique;
- souligne le retard en ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions sociales du traité de Rome en général et l'harmonisation des conditions de vie et de travail d'après le principe "l'égalisation dans le progrès" en particulier;
- se prononce pour l'élaboration d'un programme détaillé d'harmonisation, lié à un calendrier d'exécution; sur la base de ce programme d'harmonisation, il propose d'ouvrir des négociations avec les organisations patronales et la Commission;
- demande que la FGTB suive de près l'exécution du programme d'action adopté en commun par les organisations CISL des pays de la CEE et portant sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail, la prolongation du congé, l'augmentation du pécule de vacances et la garantie du revenu en cas d'incapacité de travail;
- souligne que la réalisation progressive de la politique communautaire a des répercussions de plus en plus importantes sur l'évolution économique et sociale au niveau national;
- met l'accent sur la nécessité de consulter régulièrement les organes de direction de la FGTB;
- estime qu'une plus large consultation s'impose au sujet de l'action syndicale au sein de la CEE pour faire face à l'unité d'action patronale au niveau communautaire;
- appuie par conséquent tous les efforts entrepris par les organes de la FGTB et par le secrétariat syndical européen pour mettre en oeuvre cette confrontation de l'évolution sociale et pour réaliser cette consultation de l'action syndicale au niveau communautaire;
- met l'accent sur la nécessité de disposer des moyens matériels nécessaires pour rendre plus efficace la consultation syndicale et pour suivre de plus près l'évolution économique et sociale sur le plan national et communautaire".

Organes directeurs

A l'issue des travaux, les congressistes ont élu les organes directeurs de la FGTB.

Secrétaire général : Louis Major

Secrétaires nationaux : Nath. De Bock
Alfred Delourme
Willy Schugens

Bureau

Représentants des centrales : R. Balesse, H. Ceuppens, F. Christiaenssens,
G. Cuypers, G. Debunne, R. Dekeyser, J. Geldof,
F. Goethals, E. Janssens, O. Leclercq,
M. Lefèvre, L. Plumier, A. Resimont,
F. Schoeters, D. Smets, L. Thomas, R. Van de
Perre, G. Wallaert

Représentants des sections
régionales : H. Andries, H. Castel, E. Hamont, R. Lambion,
L. Stevens, H. Aspeslagh, V. Thijs,
D. Van Daele, R. Verdonck

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

LE "COMITE METAL" CISL EST SATISFAIT DES PROPOSITIONS DE LA CEE EN MATIERE DE CONSTRUCTION NAVALE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

Bruxelles, décembre 1965

Le "Comité métal" des syndicats CISL des pays de la Communauté a publié, le mois de décembre dernier, une note qui fait le point au sujet de la situation de la construction navale dans les pays de la CEE.

Rappelons que ce comité s'est occupé à plusieurs reprises de la question (voir "informations" au 5/64 et 7/64 et au 1/65 et 4/65). Nous complétons ces informations en reproduisant cette dernière prise de position des syndicats CISL dans son texte intégral :

"Le Comité métal dit sa satisfaction quant à la proposition - faite par la Commission de la CEE - d'une action communautaire contre les distorsions de concurrence sur le marché de la construction navale. Des critères communs devant être fixés pour la réglementation des aides, cette initiative constitue donc un premier pas vers une politique communautaire de construction navale.

Les subventions et le financement des contrats selon des points de vue unifiés, et qui plus est, limités dans le temps, ne peuvent évidemment, à la longue, apporter une solution aux épineux problèmes de la construction navale de la CEE.

Nous ne sommes pas seuls à être de cet avis. Dans sa lettre du 10 juin 1965 adressée au Comité métal, Monsieur le président Hallstein constate que "à côté du problème de la concurrence des pays tiers, d'autres questions essentielles - de nature structurelle et d'organisation intérieure des entreprises - doivent pouvoir être résolues".

Dans les prises de position de ses commissions (rapporteurs : MM. Dichgans et Armengaud), le Parlement européen va plus loin dans ses conclusions; il souligne en effet, dans ces prises de positions, que l'avance accusée par les chantiers navals japonais en matière de rationalisation rend nécessaires tant une politique de structure et une politique régionale, qu'une politique systématique d'adaptation.

En ce qui concerne la fixation de la capacité des navires, les deux rapports cités arrivent à la constatation que les navires jaugeant brut moins de 3.000 tonneaux doivent également être inclus dans la réglementation des aides.

Le Comité métal estime que, avant d'accepter cette réglementation complémentaire, la Commission de la CEE devrait voir dans quelle mesure les chantiers navals construisant des navires de types plus réduits - o'est-à-dire jaugeant brut moins de 3.000 tonneaux - sont touchés par la situation de la concurrence en Europe.

La réglementation des aides recommandée par la Commission de la CEE se base sur la supposition que, sur le marché mondial de la construction navale et particulièrement au Japon - principal pays constructeur - les navires sont subventionnés dans une proportion moyenne de 10 % du montant des contrats.

La fédération internationale des travailleurs sur métaux a, il y a quelques mois, envoyé au Japon un groupe d'experts chargé de l'étude de la construction navale dans ce pays. L'examen des faits, auquel il fut procédé sur place au Japon, aboutit en ses points essentiels à des constatations différentes de celles faites par la Commission de la CEE et par les Commissions du Parlement européen dans leurs analyses (dans la mesure où ces dernières concernent la construction navale japonaise); selon nous, ces analyses doivent être revues et corrigées.

Il n'est pas exact que l'avantage dont jouit le Japon au point de vue de la concurrence provient d'une subvention financière directe.

Quant à la mention des bas salaires dans la construction navale japonaise, elle doit être considérée comme dépassée.

Si l'on additionne les salaires payés dans les chantiers navals japonais, les primes et les prestations sociales de l'entreprise, l'on arrive à des moyennes se situant entre les salaires (et revenus globaux) payés dans les chantiers italiens et ceux en application dans les chantiers français.

L'avantage constitué jusqu'à présent par les conditions japonaises de financement est en voie de disparition, les conditions européennes de financement étant devenues analogues ou étant en passe de le devenir bientôt.

L'avance de l'industrie japonaise de construction navale

Est bien plutôt la conséquence des nombreux facteurs énumérés ci-dessous :

1. large structure des entreprises et des konzern;
2. niveau élevé de rationalisation qui, comparé aux chantiers européens, s'élèvera toujours plus dans l'avenir;

3. les installations techniques à haut rendement, avec grandes unités de docks et possibilité d'extension axée sur la production future;
4. standardisation des types de navires (production en série);
5. technique moderne de production et construction par sections (exemple : emploi de cerveaux électroniques dans la production et dans l'administration et de l'électrostatique dans les procédés de fabrication en grande série);
6. niveau élevé de la recherche en matière de construction navale et exploitation centrale du travail relatif à l'évolution;
7. stricte subdivision du travail à l'intérieur des chantiers et entre les chantiers;
8. formation intensive et continuée des ouvriers qualifiés, des constructeurs des techniciens et des managers. (Dans les grandes entreprises, 6 % environ des membres du personnel sont diplômés de hautes écoles techniques ou d'universités);
9. obtention de matériel à bas prix grâce aux achats groupés des konzern japonais de construction navale;
10. les productions étrangères à la construction navale mais auxquelles se livrent cependant les chantiers, stabilisent la rentabilité et la situation de l'emploi.

De tous ces facteurs résultent : un temps de construction très réduit et de bas coûts de production.

Conclusions

L'on comprend, au su de ces données, pourquoi il faut s'attendre à une inévitable régression de l'industrie de la construction navale dans la CEE, pour autant que l'on maintienne la structure actuelle.

Il ne peut être porté de remède à cette situation qu'en développant en pleine conscience des buts à atteindre, une politique progressiste de structure et régionale. C'est pourquoi la Commission de la CEE devrait dès maintenant procéder aux travaux préparatoires suivants :

- a) inventaire des structures techniques et d'organisation de l'industrie des chantiers navals de la CEE;
- b) étude de la structure de l'emploi et de l'âge dans l'industrie des chantiers navals de la CEE.

Des propositions de la Commission de la CEE devraient être élaborées pour tous les pays de la CEE constructeurs de navires, propositions prévoyant les formes et possibilités de coopération de l'industrie des chantiers et des travaux de recherche en construction navale; cette manière de faire permettrait d'obtenir les avantages incontestables de la production en série et de la spécialisation (voir Japon) dans l'espace de la CEE.

Là où les circonstances régionales l'exigent, l'on devrait prévoir des usines qui, bien qu'ayant une production étrangère à la construction navale, emploient le même genre de main-d'oeuvre.

Les tentatives faites de leur plein gré par les entreprises navales de la CEE en vue de la coordination entre les chantiers devraient être soutenues par des aides de rationalisation.

Tous ces moyens devraient permettre d'arriver - à côté du but principal, à savoir l'amélioration de la situation de la concurrence vis-à-vis du Japon - à un équilibre des conditions de concurrence entre les pays de la CEE.

Les syndicats métaux offrent leur collaboration à la Commission de la CEE et expriment l'espoir de participer à tous les stades des futurs travaux préparatoires, ce qui implique donc une consultation constante".

L'HARMONISATION DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS NOUVELLE PRISE DE POSITION DES SYNDICATS CISL

"Les syndicats des transports CISL de la Communauté poursuivront, ensemble avec les organes compétents de la CEE, leurs travaux visant l'harmonisation de la politique des transports dans le Marché commun".

C'est ce que vient de réaffirmer le Comité syndical des transports de la Communauté (ITF-CISL) au cours d'une réunion qui vient de s'achever à Bruxelles et à l'occasion de laquelle ont pris la parole, M. L. Schaus, membre de la Commission, et plusieurs hauts fonctionnaires de la CEE.

La réunion, présidée par Ph. Seibert, président du syndicat des cheminots allemands (G.d. ED), a permis au Comité syndical des transports de la Communauté (ITF-CISL) de fixer les lignes directrices de son activité pour l'avenir, et d'affirmer - une fois de plus - qu'il considère l'application des mesures envisagées pour l'assainissement des différents modes de transports comme une condition essentielle d'un développement sain et équilibré de l'intégration européenne.

Dans une résolution adressée au Conseil de ministres de la CEE, le Comité syndical des transports de la Communauté a souligné qu'étant donné

que les modifications proposées récemment par la Commission - à la suite de la décision intervenue du Conseil le 22 juin 1965 - s'éloignent considérablement des propositions de 1963 en matière de tarification à fourchettes, une nouvelle consultation du Comité économique et social s'impose.

"Ne pas recourir à cette consultation - affirme un communiqué du Comité - serait absolument contraire à l'esprit du traité de Rome, et pourrait difficilement se justifier, surtout en considération de la grande importance que revêtiront les mesures d'exécution à publier par le Conseil, tant pour la position concurrentielle des entreprises de transports, que pour le niveau de vie et d'emploi des travailleurs occupés dans ce secteur".

Le communiqué du Comité relate ensuite que "les organes compétents de la Communauté ont également été informés d'une résolution portant sur la politique sociale dans les différents modes de transport et, plus particulièrement, sur les travaux actuellement en cours à la Commission en matière d'harmonisation sociale dans les transports routiers. Les syndicats des transports entendent que les normes européennes, en voie d'établissement au niveau communautaire, soient plus progressives que les dispositions régissant actuellement les conditions de travail dans les transports routiers au sein du Marché commun. Comme par le passé, les syndicats des transports sont disposés à assister les instances compétentes de la CEE pour la mise sur pied des réglementations en la matière. Les comités paritaires pour les trois modes de transport - à établir par la Commission - constituent le cadre approprié pour une telle collaboration".

UNE MOTION DE LA SECTION "PECHE" DU COMITE EUROPEEN
DES TRANSPORTS (CISC) SUR LES PROBLEMES DE LA POLITIQUE
COMMUNE DES PECHERIES DANS LA CEE

La section "pêche" du Comité européen des transports (CISC) en sa séance du 14 décembre 1965 à Dunkerque, a consacré un large échange de vues aux problèmes de la politique des pêcheries dans la CEE.

Dans une motion adoptée à l'issue des travaux la section "regrette que jusqu'à présent les organisations syndicales des pêcheurs aient été tenues à l'écart lors de l'élaboration de la politique commune des pêches maritimes. Elle demande avec insistance que les partenaires sociaux en général et les organisations des travailleurs en particulier soient associés étroitement à la préparation des mesures économiques et sociales requises".

En ce qui concerne cette politique commune des pêcheries, la section estime qu'il convient de poursuivre trois objectifs essentiels :

"- l'élimination des situations économiques et sociales constituant une entrave pour le bon fonctionnement de la politique commune des pêcheries;

à cet égard l'harmonisation des conditions d'exploitation dans les 6 pays reste primordiale;

- l'élimination de situations sociales inadmissibles;
- la réalisation de la parité sociale avec les autres secteurs".

"Plus particulièrement dans le domaine social, poursuit la motion, il importe avant tout d'arriver à une amélioration et à une harmonisation des conditions de travail des pêcheurs, notamment en ce qui concerne la durée du travail, la sécurité d'existence, le logement à bord, la composition des équipages et les problèmes relatifs à la sécurité du travail. De plus, il existe bon nombre de problèmes sociaux présentant des aspects spéciaux pour la profession du pêcheur, tels que l'emploi, la formation professionnelle, etc.

La section "pêche" est d'avis que les organisations des travailleurs doivent pouvoir participer activement à l'élaboration des différentes mesures et demande avec insistance la constitution d'un comité paritaire pour la "pêche". A ce sujet, elle rappelle que pareille commission a notamment déjà été créée pour l'agriculture et les transports routiers.

La section "pêche" prie le Comité et le secrétariat général d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire aboutir sa demande expresse".

RENCONTRE ENTRE FIM - CISL
ET
FGM - CFDT

Dans la "voix des métaux" (n° 134 de janvier 66), mensuel de la Fédération générale de la métallurgie CFDT (France) on fait état d'une rencontre de délégations des secrétariats nationaux de la Federazione Italiana Metalmeccanici (FIM - CISL) et de la Fédération générale de la métallurgie CFDT et précise, entre autres, que :

"Face au développement des concentrations industrielles qui rendent indispensable une collaboration syndicale internationale et une convergence des objectifs revendicatifs, elles ont réaffirmé la nécessité de rapports plus étroits entre la FIM - CISL et la FGM - CFDT afin de mieux répondre aux problèmes importants qui dépassent de plus en plus le cadre des frontières, notamment les problèmes européens".

"La Fédération générale de la métallurgie CFDT a exprimé à la FIM - CISL sa plus vive solidarité pour l'action syndicale engagée par les métallurgistes italiens à l'occasion du renouvellement de la convention collective nationale métallurgie, laquelle constitue une plate-forme revendicative importante qui ne peut être isolée d'une politique syndicale européenne".

LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

LA CGIL (ITALIE) DEMANDE A ENTRER DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

"L'Unità", organe du parti communiste italien, a publié le 19 janvier 1966 le texte d'une lettre que la CGIL, centrale syndicale italienne affiliée à la FSM, a envoyé au gouvernement italien dans laquelle elle réclame la participation de ses représentants aux organismes communautaires.

Le texte de la lettre est le suivant :

"A l'approche de la date du renouvellement de certains organismes auprès des institutions de la CEE, la CGIL soumet à nouveau à votre attention sa revendication, plusieurs fois exprimée relative à la reconnaissance pleine et entière de son droit légitime à être représentée dans les organismes économiques et sociaux de la Communauté européenne".

"L'actuelle représentation qui exclut de ces organismes de la Communauté la CGIL et ses adhérents, qui sont plus de 3 millions, ne peut pas, de toute évidence, exprimer équitablement et complètement la volonté et les intérêts des travailleurs italiens".

"La CGIL tient à réaffirmer à ce propos que, tout en conservant sa liberté d'opinion sur les différentes questions touchant le Marché commun européen (une telle liberté d'opinion doit être reconnue à toutes les organisations) elle réclame la reconnaissance de son droit à être représentée dans les organismes économiques et sociaux de la Communauté pour s'employer à défendre les intérêts des travailleurs dans le cadre des attributions que les traités de Rome ont réservées aux syndicats. Cela est non seulement légitime mais indispensable si l'on veut que la force que représentent les classes laborieuses de notre pays soit pleinement représentée".

"Du reste l'évolution de la situation internationale, comme aussi d'ailleurs l'évolution des rapports entre les pouvoirs publics de notre pays et tous les syndicats, incitent à notre avis à revenir sur les choix discriminatoires opérés par le passé".

"Dans les prochains jours, le gouvernement italien devra procéder à la nomination des candidats (y compris les représentants des travailleurs) aux postes à pourvoir par renouvellement dans les trois comités consultatifs de la CEE et la CGIL attend à cette occasion qu'il lui soit fait justice".

"Les organismes qui devront être renouvelés dans les prochaines semaines sont :

1. le comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (échéance du mandat le 6 février 1966) prévu par le règlement n° 38/64 de la CEE;
2. le comité consultatif pour la formation professionnelle de la main-d'oeuvre (échéance du mandat le 20 avril 1966);
3. le Comité économique et social des Communautés européennes (échéance du mandat le 24 avril 1966) prévu à l'article 193 du traité instituant la CEE et à l'article 165 du traité instituant l'Euratom".

"La CGIL a confiance dans la volonté du gouvernement de profiter de cette occasion pour reconnaître le droit légitime de cette organisation syndicale et, par suite, inscrire les représentants de la CGIL sur la liste des candidats au même titre que ceux des autres organisations".

ARTICLES DE "RASSEGNA SINDACALE"
(CGIL - ITALIE)

L'émigration en Europe

Les problèmes de l'émigration en Europe font l'objet d'une série d'articles publiés par M. Enrico Vercellino dans "Rassegna Sindacale", organe de la CGIL (Italie) n°s 74, 75 et 77 de 1965.

La thèse soutenue par l'auteur se fonde sur la constatation qu'en dépit des aspects positifs du nouveau règlement "sur la libre circulation des travailleurs en Europe" et de l'activité des syndicats, le placement et le traitement des travailleurs migrants continuent à être abordés exclusivement en fonction des intérêts de concentration et de réorganisation monopolistes.

Selon l'auteur, en poursuivant cette politique, les grands ensembles industriels limitent l'arrivée des travailleurs étrangers ou les attirent dans certains secteurs et dans certains pays plutôt que dans d'autres, en appliquant souvent aux travailleurs migrants un régime salarial et contractuel qui ne correspond pas aux règles en vigueur et en recourant, lorsque cela est possible et pratique, au remplacement des travailleurs d'un pays par d'autres considérés comme moins exigeants.

Une action consciente visant à résoudre les problèmes économiques, sociaux et structurels de l'émigration, relève M. Vercellino, a comme point de départ la collaboration effective des différentes centrales syndicales et comme objectifs immédiats la participation de tous les syndicats aux contrats et conventions d'émigration et aux institutions communautaires et l'extension du règlement de la CEE également aux travailleurs migrants des pays tiers. La politique d'émigration enfin ne doit pas satisfaire les besoins des groupes monopolistes, mais doit en revanche être organisée en tenant compte des besoins objectifs des intéressés et des possibilités économiques des régions.

L'auteur conclut ses articles en proposant que les syndicats prennent l'initiative d'une "action unitaire" pour une enquête approfondie sur les problèmes de l'émigration, premier pas vers ce qui pourrait être la "charte de l'émigré", c'est-à-dire l'élément de base d'une action plus organisée à tous les niveaux en vue de défendre les intérêts des travailleurs migrants.

Le congrès de la FGTE

Dans son n° 78 du 16.1.66 "Rassegna Sindacale" s'occupe du congrès de la FGTE (Belgique) (voir "informations" page 7).

L'organe de la CGIL souligne que ce congrès s'est déclaré favorable à l'action syndicale unitaire au sein des institutions européennes.

Le journal, qui qualifie "d'importante" cette prise de position, écrit que cela rejoint "les efforts prolongés et les ouvertures unitaires" de la CGIL et le récent engagement commun de cette organisation et de la CGT française pour l'unité syndicale européenne.

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

POLITIQUE GENERALE

"APRES LUXEMBOURG", par H.G. Buitter "Information à la presse SSE - CISL" n° 42 du 2.2.66.

H.G. Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen de la CISL, commente la déclaration commune des organisations syndicales CISL et CISC des pays de la Communauté publiée à la veille de la deuxième réunion des Six à Luxembourg (voir "informations" page 1) et analyse la situation européenne à la lumière des résultats auxquels ont abouti les ministres.

"Les organisations syndicales - écrit H.G. Buitter - ont, tout d'abord, insisté pour que la Commission puisse exercer librement son droit d'initiative et d'information, qu'elles considèrent comme un élément fondamental et indispensable à une vie communautaire qui soit davantage qu'une simple association ou coopération".

L'auteur ajoute que la CISL et la CISC ont également revendiqué "le maintien de la règle des décisions majoritaires inscrite aux traités".

Se référant aux résultats de la réunion de Luxembourg, le secrétaire général du SSE - CISL écrit "Pour ce qui est du libre exercice de sa fonction par la Commission, bien plus important que les textes proposés par les ministres à Luxembourg sera le résultat des délibérations à propos de la composition du nouvel Exécutif unique. Si, par le choix des membres de cette Commission, les Etats membres se décident à maintenir et à renforcer le caractère politique de celle-ci, alors nos craintes sur ce point seront dissipées (...). De la même façon, seul l'avenir nous révélera l'importance véritable de l'accord sur les décisions majoritaires. Tôt ou tard, le jour viendra où une nouvelle épreuve de force sera inévitable, il nous reste à espérer que l'esprit communautaire aura, à ce moment-là, cessé d'être en veilleuse".

Par ailleurs H.G. Buitter, se déclare satisfait que "les ministres ont refusé de fixer le calendrier de travail en dehors du cadre normal, c'est-à-dire institutionnel de la Communauté".

"JE CROIS EN L'EUROPE", par Dr Konrad Adenauer - "Einheit" (DGB Allemagne) n° 2 du 15.1.66, page 3.

Ce périodique, organe du syndicat allemand des mineurs, publie un article du Dr K. Adenauer, ancien chancelier de la République fédérale.

Après avoir commenté la crise de la CEE en ces termes : "plus le but est proche, plus le pas se raccourcit et plus pénible devient tout progrès", l'ancien chancelier de la république fédérale d'Allemagne exprime ainsi sa confiance dans l'avenir de l'idée européenne : "malgré bien des atermoiements inutiles et malgré la prétendue stagnation, je ne suis nullement pessimiste.

L'idée européenne est devenue pour les peuples de notre continent un élément essentiel de la réalité politique, et je suis fermement convaincu que la marche du temps est irréversible. Ce serait une attitude néfaste que de vouloir abdiquer devant certaines insuffisances, ce serait une attitude entièrement irresponsable que de consacrer toute notre énergie à rechercher tel ou tel coupable ou à ne jamais voir la faute que chez autrui. Il n'est ni sensé ni justifié de brandir à la seule adresse des autres partenaires le reproche de l'égoïsme national renaissant".

"Personne n'eût émis l'espoir en 1945, après l'effondrement de l'Europe, que ce continent meurtri, intoxiqué par une haine réciproque fût capable, moins de 20 ans plus tard, de créer un Marché commun respecté du monde entier et représentant une puissance économique de premier rang dont même les deux plus grandes nations industrielles, les Etats-Unis et l'URSS, doivent tenir compte".

"C'est là une grande performance intellectuelle et morale dont les six nations qui ont entrepris la besogne ont le droit d'être fières. Si c'est l'enthousiasme qui nous a donné l'impulsion initiale, ce sont aujourd'hui la patience, la persévérance et la lucidité qui doivent nous guider. Je crois, moi, à l'Europe et je fais appel à tous les Européens pour qu'ils se mettent à l'ouvrage dans le courage, l'optimisme et la détermination".

"QUO VADIS EUROPE", par G. Kroebel - "Die Quelle" (DGB Allemagne) n° 1 de janvier 66, pages 11-14.

L'auteur, après avoir analysé la situation de la Communauté, en critiquant la thèse de "L'Europe des patries", consacre la dernière partie de son article aux perspectives d'avenir de la CEE.

En particulier, Kroebel rappelle les résolutions du 6ème congrès fédéral ordinaire du DGB, demandant le "respect absolu des traités de Rome et de Paris".

"L'Europe future (...) sera faite d'un complexe d'autorités supranationales investies du pouvoir de décision. A la vision classique de la séparation des pouvoirs vient s'ajouter l'autonomie sociale des organisations de l'économie et de la société, et cela non seulement dans la perspective nationale traditionnelle, mais également sur le plan supranational".

"LES ECHANGES EST-OUEST ET LES PROBLEMES QU'ILS POSENT A LA COMMUNAUTÉ" - "Au travail" (CSC, Belgique) n° 42 du 6.11.65, page 7.

"Au travail" reproduit l'essentiel de l'exposé fait par le membre de la Commission de la CEE, M. Colonna di Paliano, à l'occasion de la réunion conjointe du Parlement européen et du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 24 septembre 1965 et exprimant le sentiment de la Commission à propos des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest.

"WAAR KONINGEN EN DICTATORS MISLUKTEN MOETEN WIJ SLAGEN" - ("Nous devons réussir là où rois et dictateurs ont échoué") - par P. Silon "Volksmacht" (ACW, Belgique) n° 46 du 27 novembre 1965, pages 6 et 10.

Après avoir tracé à larges traits, l'historique de l'idée européenne, l'auteur en arrive au plan Schuman et à 1958, l'année de la mise en marche de la CEE et de l'EURATOM. Une des raisons pour laquelle les travailleurs veulent l'intégration européenne c'est que d'elle dépend l'augmentation du niveau de vie. Et l'auteur résume les résultats obtenus jusqu'à maintenant comme suit :

"L'augmentation du niveau de vie des peuples européens a été un des principaux objectifs de l'unification de l'Europe.

Là encore, nous sommes en droit d'affirmer que l'unification de l'Europe a contribué indiscutablement à la prospérité que connaissent les travailleurs européens, qui constituent la majorité de la population.

1. Le plein emploi, accompagné d'un accroissement de la population et du développement des échanges commerciaux, est un fait observé pratiquement dans les six pays. Ni en Amérique, ni en Grande-Bretagne, ni dans beaucoup d'autres pays, le chômage n'a diminué si fortement que dans les six pays de la Communauté. Mais il y a mieux encore. La CEE en raison de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée qui sévit dans presque tous les pays, déploie un effort considérable pour la formation professionnelle, la formation et la réadaptation des chômeurs.
2. Le revenu réel des travailleurs des six pays de la Communauté a augmenté beaucoup plus fortement que dans les autres pays.
3. Les tentatives de la CEE en vue d'harmoniser les avantages sociaux dans les divers pays devront aboutir en définitive à l'augmentation des avantages sociaux dans tous les pays. Il est en effet impensable que dans un pays déterminé les avantages sociaux soient diminués en vue de les ramener au même niveau que dans les autres pays. On voit plutôt un alignement des avantages sociaux des divers pays sur ceux du pays connaissant la situation la plus favorable dans ce domaine. Ainsi, par exemple, l'Allemagne a augmenté considérablement les allocations familiales - qui y étaient faibles - pour les amener au niveau européen. Cette politique visant à parvenir à l'uniformisation des avantages sociaux constitue ce qu'on appelle l'harmonisation sociale.

4. La CEE s'efforce également de déclencher et de stimuler le développement industriel des "régions pauvres" de l'Europe telles que le sud de l'Italie et la Sicile".

En conclusion, l'auteur insiste pour que l'on devienne des propagandistes pour une Europe de paix et de prospérité.

"ECHANGE DE VUES SUR LES PROBLEMES SYNDICAUX AU SEIN DE LA COMMUNAUTE"
"Syndicats" (FGTB, Belgique) n° 48 du 4.12.65, page 2.

L'hebdomadaire de la FGTB publie un résumé des débats sur les problèmes européens qui se sont déroulés à Bruxelles le 30 novembre 1965, à l'occasion d'une réunion du Comité national de la FGTB.

Dans une analyse des rapports de forces des mouvements syndicaux dans les pays d'Europe, L. Major, secrétaire général de la FGTB, s'est entre autres efforcé de montrer "que la puissance syndicale est insuffisante dans certains pays, pour influencer comme il le faudrait le gouvernement et l'opinion publique". C'est pourquoi L. Major s'est réjoui de la création du Fonds européen de solidarité.

Le secrétaire général de la FGTB a également signalé l'évolution favorable qui se produit au sein du Comité économique et social où les syndicaux peuvent se faire entendre, spécialement depuis qu'il existe une ligne de conduite commune avec l'aile syndicale chrétienne. Il a conclu son exposé en soulignant que le problème de la puissance syndicale ne doit pas seulement être posé mais qu'il doit être aussi résolu parce que la force des syndicats est une condition sine qua non de leur intervention au plan européen.

Intervenant dans le débat, G. Wallaert, secrétaire général de la centrale des métallurgistes, a dit notamment :

"Les syndicats, doivent faire connaître clairement ce qu'ils veulent et comment ils le veulent. C'est une question de délibération au niveau européen, dans laquelle les organisations alliées doivent avant tout parvenir à une entente".

Autres interventions, celles de D. Smets, président de la centrale générale, et de G. Debunne, président de la CGSP qui se sont occupés, en outre, de la situation actuelle de la Communauté et de son activité.

"LA CRISE EUROPEENNE", par Charles Cortot "Réveil des mineurs"
(CGT-FO) (France) n° 117 - février 66, page 1.

Dans cet éditorial Ch. Cortot souligne les dangers que ferait courir la crise du 30 juin pour la construction de l'Europe si cela devait se prolonger.

Pour l'auteur il n'en reste pas moins qu'il est clair que la crise a pour origine de forts intérêts agricoles, que le nationalisme est manifeste, que l'esprit européen est loin d'être bon, que les relations européennes se détériorent. Tout cela est extrêmement grave et très inquiétant.

"Aussi, je souhaite, ajoute l'auteur, que le dialogue entre les ministres des six pays à Luxembourg réussisse à démontrer que mes craintes ne sont pas fondées, alors j'applaudirai et je serai le plus heureux, car je crois à l'Europe".

"LES TRIBULATIONS DE L'EUROPE DES SIX" - "Les dossiers", revue mensuelle du mouvement ouvrier chrétien de Belgique, n° 9 - novembre 65, pages 700-701.

Cet article tente d'expliquer, à propos des événements européens, que le réalisme n'exclut pas l'optimisme.

"Nous n'allons pas le vider dans cette simple note. Mais uniquement faire observer ceci : à supposer, ce qui est évidemment exclu pour l'instant, que la Communauté politique européenne se fasse, croit-on qu'elle pourrait définir une politique extérieure autonome, qui lui soit propre ? Certains de ses membres seraient-ils disposés à faire une politique qui ne soit pas calquée sur la volonté des Etats-Unis, ou même tout simplement intégrée dans la politique de ceux-ci ? Cette Europe politique serait-elle ouverte à une conception d'une plus grande Europe ou enfermée dans le système actuel des alliances ?

"C'est un dilemme dont on peut sortir, en étant ouvert à une plus grande Europe sans rompre avec l'alliance atlantique. Mais pour certains, pour Bonn surtout, ce dilemme est une réalité et le choix est fait "a priori". Dès lors ...".

"Les gens de gauche feraient bien de s'expliquer sur ceci. Sinon, leur conviction européenne et leur antigaullisme proclamés de concert n'ont guère de signification. Nous croyons que de Gaulle a tort d'être anti-intégrationniste de principe. Mais nous croyons tout autant que ses adversaires - surtout ceux de gauche - se paient de mots".

"Dans l'immédiat, en tout cas, la raison veut que l'on maintienne en vie ce qui a été bâti sur le plan économique. Pour la politique, on verra plus tard ... lorsque l'on sera d'accord ... sur une politique. Ce réalisme n'exclut pas, pour nous, l'optimisme".

"L'OUVRIER DES MINES", hebdomadaire FO - mines de Lens, a présenté dans ses n°s 934 du 12.12.65 - 935 du 19.12.65 - 936 du 26.12.65, page 8, un commentaire détaillé du livre de Jean Lecerf, sous le titre "Marché commun dans notre vie quotidienne".

"Voici bientôt sept ans que le Marché commun fonctionne. On entend parler de lui dans les journaux, mais avouons-le, il n'est pas toujours facile d'en voir les effets pratiques autour de nous, dans notre vie quotidienne et dans le métier de chacun. Ils sont trop mêlés à d'autres évolutions.

Un journaliste économique qui fait autorité, Jean Lecerf, vient de se pencher sur ce problème. Il montre ce qu'est en réalité le Marché commun dans la vie de tous les jours des Européens".

"LES FORCES SYNDICALES DANS LE MARCHÉ COMMUN" Syndicalisme (CFDT, France) n° 1070 du 29.1.66, pages 7 à 10.

"Syndicalisme", organe de la CFDT, consacre la partie "étude" de ce numéro à une présentation résumée, une sorte de "fiche d'identité", des organisations syndicales de chacun des pays de la Communauté à l'exception de la France.

"En insistant sur la nécessité - écrit ce journal - de donner au syndicalisme une dimension européenne, de réaliser une coordination non seulement des positions, mais aussi de l'action des différentes organisations syndicales nationales au niveau des trusts, des branches industrielles et des problèmes généraux, la CFDT a conscience que les 52 millions de travailleurs et les 19 millions de syndiqués de "l'Europe des Six" n'ont pas actuellement, dans le Marché commun l'efficacité que devrait représenter une force aussi importante".

"Pour pouvoir agir ensemble, il est indispensable de mieux se connaître car, dans chaque pays, le syndicalisme ouvrier a évolué dans ses structures, dans ses positions, dans ses méthodes d'action en fonction de l'histoire ouvrière propre à chaque nation et en fonction des structures économiques, sociales et politiques de chaque pays".

Prochainement "syndicalisme" publiera une autre "étude", qui sera consacrée à la présentation des structures, des positions et de l'action, des organisations régionales européennes des grandes internationales syndicales.

"I "RIPENSAMENTI" NON MUTERANNO LA REALTA DEL MEC" (Les changements d'opinions ne modifieront pas la réalité du Marché commun) par "Il Lavoro Italiano" (UIL, Italie) du 9 janvier 66, n° 2, page 8.

Le "Lavoro italiano" publie un compte rendu détaillé de la rencontre qui a eu lieu le 3 janvier 1966 à la télévision italienne entre M. Levi Sandri vice-président de la Commission de la CEE, et quelques journalistes sur le thème "huit années de Marché commun européen".

"CONQUISTE DEL LAVORO", organe de la CISL italienne, dans ses numéros 1-2/66 et 6/66, consacre deux articles, signés F. Baduel, aux problèmes actuels de la Communauté.

Après avoir fait le point de la situation et avoir examiné les interdépendances qui se sont créées entre le Marché commun et la réalité économique et sociale italienne, l'auteur étudie les motifs qui ont porté la CISL italienne à adhérer à l'expérience communautaire. Il constate la validité de cette adhésion bien que les résultats, concernant l'union économique et le renforcement du mouvement syndical au niveau européen, ne puissent être considérés complètement satisfaisants.

Dans son deuxième article, l'auteur se demande si l'Europe est vraiment au point of no return. Certains résultats (union douanière, libre circulation des personnes, politiques communes) sont là à le prouver, mais - ajoute F. Baduel "L'Europe comportant une effective intégration économique et l'union politique pour laquelle le mouvement syndical s'est toujours battu, ne nous apparaît pas plus proche qu'hier, au contraire ce but nous paraît être plus lointain que jamais".

L'auteur, se référant en particulier aux travaux de la première session de la réunion des Six à Luxembourg, s'occupe du rôle de la Commission de la CEE et il souligne que la nécessaire conciliation des intérêts nationaux ne peut se faire qu'à travers le renforcement des pouvoirs de cette Commission.

"NIEUW EUROPA" n° 11 - novembre 65, mensuel du "mouvement européen aux Pays-Bas" publie un interview accordé par A.H. Kloos, nouveau président du NVV.

Nous en reproduisons ci-dessous quelques extraits :

"L'Europe se range à notre politique. M. A.H. Kloos, signale que la politique dirigée des salaires ne peut plus être maintenue aux Pays-Bas étant donné l'ampleur qu'a prise la circulation des travailleurs entre les divers pays.

"De la politique dirigée des salaires nous devons repasser à la politique libérale, l'Europe constituant dans ce domaine le facteur de développement". (...)

"A présent que le Marché commun a influé pendant six à sept ans sur notre économie, la difficulté qui se présente est qu'il n'existe pas encore d'équivalent européen pour un mécanisme tel que par exemple le Conseil économique et social (aux Pays-Bas, NDLR). Le Comité économique et social des Communautés donne des avis, certes, au Conseil de ministres, mais cela ne revient pas au même. Je ne sous-estime pas cet organisme - j'y ai siégé moi-même de 1958 à 1962 - et j'en connais donc l'importance. Mais les groupes qui y sont représentés sont moins homogènes". (...)

"Ce qui se passe à Bruxelles échappe à l'appréciation des non-initiés. Nous devons veiller à ce qu'on n'aboutisse pas à la technocratie ce qui ferait fléchir l'intérêt pour l'Europe. Il est d'autant plus important que la conception politique soit transparente et que l'activité technique aboutisse à une unité politique quelle qu'elle soit. Les mécanismes techniques à eux seuls ne suffisent pas; la conception même doit être attrayante".

"LE MARCHÉ COMMUN" : ses réalisations, les origines de la crise et notre position "transport" (Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports) n° 3 - novembre 65, pages 21 à 25.

"Au moment où l'intégration européenne traverse une crise grave - écrit ce périodique - nous avons voulu donner un bilan sommaire des réalisations auxquelles la Communauté économique européenne est parvenue depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome le 1er janvier 1958.

Les progrès les plus spectaculaires ont été enregistrés dans le domaine de l'union douanière, mais les "Six" ont également progressé vers l'objectif le plus ambitieux et le plus fondamental du Traité : l'établissement de l'union économique, c'est-à-dire la mise en oeuvre d'une politique économique commune".

Après cette introduction, l'auteur en se référant à un article paru dans "Communauté européenne", du mois d'octobre 1965, décrit longuement ces progrès dans les chapitres suivants :

1. vers un marché unique;
2. vers une politique commune; et il continue :

"On peut considérer donc le développement du Marché commun jusqu'à ce jour comme un grand succès. Encore ce bilan est-il incomplet. Il faudrait ajouter à l'action menée par les institutions tous les efforts des producteurs industriels et agricoles pour s'adapter au Marché commun, vaste marché unique de 180 millions de consommateurs : orientation des investissements et des courants d'échanges, fusions et concentrations, accords techniques, financiers et commerciaux, création de plus de 200 organismes professionnels et syndicaux "à six", etc. Ces efforts ont puissamment contribué à faire du Marché commun une réalité difficilement réversible dont toutes les catégories ont tiré profit".

Dans la deuxième partie de l'article, consacré à la crise, on peut lire entre autres ce qui suit :

"A notre avis, la responsabilité de la Commission sur le plan communautaire d'une part, la reconnaissance de la primauté de l'intérêt communautaire sur l'intérêt national d'autre part, constituent les deux bases

fondamentales du Marché commun, expliquent son succès et le distingue précisément des autres organisations de simple coopération gouvernementale. Il appartiendra donc à tous les responsables de veiller au maintien de ces principes fondamentaux si l'on veut mettre en cause l'oeuvre grandiose de l'intégration européenne à laquelle tous les travailleurs et en particulier les travailleurs des transports sont profondément attachés".

L'auteur rappelle qu'au cours de sa séance du 17 septembre 1965, le Comité européen des transports (CISC) s'est prononcé sur cette crise de la façon suivante :

"Nous tenons à relever que le Comité a voulu mettre à profit sa prise de positions sur les problèmes des transports pour exprimer sa grande préoccupation au sujet de la crise que traverse actuellement la Communauté économique européenne tout en confirmant d'une façon claire et nette, son attachement à la poursuite de l'oeuvre de l'intégration européenne conformément aux principes et à l'esprit des traités existants".

PROBLEMES SOCIAUX

"MITBESTIMMUNGSDISKUSSION AUF EUROPÄISCHER EBENE" (discussion de problèmes de cogestion sur le plan européen) par H.S. - "Das mitbestimmungsgespräch" (DGB, Allemagne) n^{os} 11, 12, 65, pages 212 à 214.

Le présent texte est un compte rendu de la discussion des problèmes de cogestion organisée les 4, 5 et 6 octobre à Luxembourg par la Haute Autorité de la CECA et à laquelle ont pris part environ 150 représentants des associations d'employeurs et de travailleurs, du corps scientifique et des milieux économiques des six pays de la CECA.

Après le discours inaugural de M. Fohrmann, membre de la Haute Autorité, la première journée a été consacrée à des exposés qui ont donné l'occasion d'entendre le prof. Paul Horion de la Faculté de droit de Liège parler des formes juridiques des relations entre employeurs et travailleurs sur le plan de l'entreprise et le prof. Gerhard Bold, président du Tribunal fédéral du travail (Bundesarbeitsgericht) traiter de la "représentation des travailleurs dans les organes de l'entreprise". Le prof. Kurt Ballerstedt de l'Université de Bonn a ensuite évoqué les "aspects politiques que revêtent sur le plan juridique et théorique, les questions fondamentales posées par la représentation des travailleurs dans les organes de l'entreprise, vu sous l'angle particulier du droit des sociétés" et M. Givry, chef de division au BIT à Genève, a traité le thème "tendances et problèmes inhérents aux relations entre employeurs et travailleurs dans les entreprises".

Le deuxième jour, le Dr. Otto Blume, directeur de l'Institut "für Selbsthilfe und Sozialforschung" de Cologne a parlé des expériences pratiques

de cogestion faites en République fédérale, après que les rapporteurs respectifs des six pays de la CECA eurent tour à tour analysé en détail les aspects pratiques des relations entre employeurs et travailleurs dans le cadre du travail quoditien.

Les "tendances à la démocratisation des entreprises" ont été l'objet de l'exposé fait par le prof. A. Delperée de Bruxelles, tandis que le prof. P. Ollier, de Grenoble consacrait le sien à l'influence réelle et aux attributions des syndicats et comités d'entreprises en France.

Le prof. G.F. Mancini, de l'Université de Bologne, s'est étendu sur les possibilités d'action des représentations du personnel en Italie et A.Schuster, directeur du travail et des mines, prenait la parole pour analyser les aspects de la cogestion au Luxembourg.

Le Dr. Günter Geissler, fondé de pouvoir général de Mannesmann AG, a donné dans son exposé les raisons pour lesquelles, aux yeux d'un conseiller juridique néo-libéral "le système allemand de cogestion doit être rejeté".

Le prof. d'Oxford, Otto Kahn-Freund, a clôturé la série d'exposés par un essai de synthèse des débats.

"BILANCIO SOCIALE" (bilan social) "Conquista del Lavoro" (CISL-Italie) n°s 51, 52 des 19 - 31 décembre 65, page 35.

Le rapport établi par la Commission européenne sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté au cours de l'année 1964, a été discuté par le Parlement européen dans sa session de novembre. Au cours du débat, M. Levi Sandri est intervenu. Le vice-président de la Commission de la CEE a indiqué les trois grandes lignes que suivra l'évolution de la politique sociale de la Communauté. En premier lieu elle s'orientera vers une coordination communautaire efficace des politiques nationales de l'emploi. La seconde direction de l'évolution devra concerner l'harmonisation des systèmes sociaux et se fondera sur "une démocratisation graduelle des systèmes sociaux".

Enfin, la troisième orientation de la Commission a poursuivi M. Levi Sandri concernera les aspects sociaux des autres politiques communes et notamment la politique économique à moyen terme.

"UN ANNO DI INTENSA ATTIVITA IL' 66 PER I SETTORI CHIMICI" (Une année d'activité intense en 1966 dans les secteurs de la chimie) - Il lavoro Italiano (UIL, Italie) n° 3 du 16.1.66, page 4.

Ce journal publie un résumé de la dernière session du comité directeur national de l'UILCID (Union italienne des travailleurs de la chimie).

A cette occasion, parallèlement à l'approbation des thèmes qui formeront l'objet des discussions lors des congrès des syndicats provinciaux de ce secteur, a été approuvée la convocation, pour la fin d'avril, du congrès national qui s'achèvera par une manifestation publique de caractère européen, à laquelle participeront de nombreuses délégations de travailleurs des six pays de la Communauté.

Le secrétaire général de l'UIL, M. Viglianesi, et le président de l'internationale des syndicats libres des travailleurs de la chimie, M. Gefeller, prendront la parole au cours de cette manifestation.

"KEG WEER OP GANG ?" (La CEE va-t-elle redémarrer ?) "St Deusedit" (NKV, Pays-Bas) n° 2 du 20.1.66, page 4.

"Depuis juin 1965, aucun progrès n'a été accompli non plus sur le plan social. D'ailleurs, les choses n'avançaient déjà guère dans ce secteur. Hormis la libre circulation, la sécurité sociale pour les travailleurs migrants et le Fonds social européen, la politique sociale commune au sein de la CEE n'a abouti jusqu'ici qu'à peu de réalisations concrètes. Même l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, qui aurait dû être réalisée à la fin de la première étape, n'est pas entièrement acquise à l'heure actuelle.

La politique sociale dans l'agriculture - partie intégrante des projets agricoles de 1961 - n'a pas davantage pris le départ. Elle s'élabore au sein du comité dit paritaire, mais aucun résultat n'a encore été enregistré dans la pratique.

Somme toute, cette situation apparaît peu reconfortante. Néanmoins, il faut que l'expérience de la CEE se poursuive. Les résultats obtenus avant la crise ont sans conteste contribué à accroître la prospérité des populations des six pays membres. En dépit de l'absence d'une politique sociale commune, on a enregistré des progrès sociaux grâce au fonctionnement de la CEE notamment de tels résultats pourront également être obtenus à l'avenir. Il faut espérer qu'on s'attachera aussi davantage à la mise sur pied d'une politique sociale commune".

PROBLEMES ECONOMIQUES

"FORCE OUVRIERS" - Hebdomadaire CGT (FO, France) n° 1027 du 29.12.65 page 4.

Dans cet article A. Laguillaumie, sous le titre "les conséquences d'une réalisation anticipée de l'union douanière dans la Communauté économique européenne", rappelle l'attitude de FO concernant ce problème au Conseil économique et social français.

"LA POLITIQUE REGIONALE - LE PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMISSION"
"Au travail" (CSC, Belgique) n° 46 du 4.12.65, page 7.

L'hebdomadaire de la CSC publie le texte de la communication de la Commission de la CEE relative au programme d'action de la CEE en matière de politique régionale.

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"IMPORTATIONS DANS LA COMMUNAUTE DE PETROLE BRUT ET DES PRODUITS PETROLIERS EN PROVENANCE DES PAYS TIERS, EN 1963, 1964 ET ESTIMATION POUR 1965" (CEE - Commission - direction générale des affaires économiques et financières) septembre 1965.

Ce rapport, établi par de hauts fonctionnaires nationaux s'occupant des secteurs du pétrole et du gaz naturel réunis sur l'initiative de la CEE, couvre la période 1963/1964 et fournit les premières estimations pour l'année 1965.

"PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE PETROLIERE DE LA COMMUNAUTE" - Bruxelles, septembre 1965 - (CEE - Commission - direction générale des affaires économiques et financières).

Ce rapport couvre la période 1963/1964 et fournit certaines estimations pour les années 1965 à 1969. Il traite successivement de :

- la recherche et l'extraction;
- les installations de raffinage;
- le réseau de transports par oléoducs.

"REALISATIONS ET PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA CEE", discours prononcé par le Professeur L. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE et président du groupe "affaires sociales" devant le Parlement européen à Strasbourg, le 24 novembre 1965 - édité en français, allemand, italien et néerlandais (8174/1/XII/1965/5).

CECA

"LES PROGRES DANS LA CONSTRUCTION EN ACIER" - congrès acier 1964, Luxembourg, 28-30 octobre 1964, le n° 51 du bulletin de la CECA est consacré au compte rendu du congrès précité.

Au sommaire :

1. (- Allocution de M. Dino DEL BO, président de la Haute Autorité
- (- Allocution de M. Pierre WERNER, président du gouvernement luxembourgeois
- (- Allocution de M. Fritz HELLWIG, membre de la Haute Autorité
- (- Allocution de M. Jean-Marcel JEANNENEY, président du congrès

2. Présentation des rapports généraux

- travaux des commissions

- séance de clôture

édité en français, allemand, italien et néerlandais.

"LA CONVERSION INDUSTRIELLE EN EUROPE" - vol. XI - "FABRICATIONS NOUVELLES" - par Alain Savary, Eurolibri, collection d'économie et politiques régionales, 1965, 184 pages, édité en français, allemand, italien et néerlandais.

"PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE CONVERSION" - vol. V - "ETUDE REGIONALE SUR L'OMBRIE", les perspectives de l'industrie sidérurgique en Ombrie dans le cadre du plan régional de développement économique, Eurolibri, collection d'économie et politique régionale, 1965, 124 pages, édité en français.

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"BUDGETS FAMILIAUX 1963/1964" - Luxembourg - série spéciale statistiques sociales n° 1.

Cette publication porte sur les comptes de dépenses et de consommation des 2092 ménages du Grand-Duché qui ont collaboré à l'enquête sur les budgets familiaux effectuée au cours de l'exercice 1963/1964 par l'office statistique des Communautés européennes, en étroite coopération avec les instituts nationaux de statistiques des six pays des Communautés européennes, édité en allemand-français et italien-néerlandais.

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en allemand : "Die Gemeinsame Kernforschungsstelle der Europäischen Atomgemeinschaft" (Sonderheft n° 12);
"Kernanlagen in der europäischen gemeinschaft Euratom"
- en italien : "L'associazione tra la Comunità Economica Europea e gli Stati Africani e Malgascio" (documenti n° 16);
"Otto anni di politica sociale della CEE" di L. Levi Sandri (Documenti n° 17)

"L'Italia e il Mercato comune oggi e domani" inchiesta di A. Levi (a cura dell'ufficio per l'Italia del servizio stampa e informazione delle comunità europee)

- en néerlandais : "Het Sociale beleid in de EEG"
- en anglais : "Agriculture in the Common Market" (Community Topics n° 21)

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi) à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

DIVERS

"MERCATO COMUNE E MOVIMENTO OPERAIO" (Marché commun et mouvement ouvrier) par W. Kendall - édition "Azione Comune", Milan.

Quel sera l'avenir du mouvement ouvrier dans une Europe où s'accélèrent les processus d'intégration politique et économique ?

Quelles sont les perspectives qui s'offrent pour préparer et transformer dans un sens socialiste les rapports de force et les centres de décision existant actuellement ?

Kendall répond à ces questions en partant d'une double constatation et en indiquant deux perspectives d'action pour le mouvement ouvrier. La première constatation se dégage de la réalité même de l'intégration européenne et de son évolution économique et politique plus que probable. La seconde ressort des caractéristiques de l'économie européenne et internationale qui ont rendu anachroniques les ambitions d'autarcie nationale.

Dans cette situation, le mouvement ouvrier européen a le devoir de se préparer à prendre une responsabilité effective et à participer concrètement à la construction de l'Europe. Dans ce sens, Kendall condamne l'opposition "stérile" des syndicats, affiliés à la FSM à l'intégration européenne.

Se fondant sur ces considérations, l'auteur indique la perspective d'action immédiate qui s'ouvre devant la classe ouvrière européenne, c'est-à-dire la réunification des diverses centrales syndicales des six pays, condition sine qua non d'un programme précis vis-à-vis de la CEE.

La seconde perspective est constituée, dans un sens plus général, par l'entrée probable, à l'avenir d'autres pays dans la Communauté. Notamment, selon Kendall, l'entrée de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves, avec

leurs puissantes centrales syndicales organisées, dans le système des Six ne manquerait pas d'entraîner une modification de l'orientation politique actuelle de la CEE.

Le livre de M. Kendall est complété par un appendice qui reprend des documents concernant le mouvement ouvrier et l'intégration européenne.

M. Walter Kendall est un des dirigeants des Trade Unions et militant de la gauche travailliste.

"LES CONSOMMATEURS" par Claude Quin, Jean Boniface et Alain Goussel
- aux éditions du Seuil - Paris.

Comme l'indique la présentation " l'intérêt de ce livre est plus encore dans la façon dont il conduit le lecteur, petit à petit, à se poser des questions sur les mêmes faits de sa vie quotidienne, à réagir en consommateur, conscient et actif, à se rendre compte de la place qu'il occupe et du rôle qu'il pourrait jouer ...".

Les auteurs se proposent donc de former l'esprit critique du consommateur et à cette fin, en partant des "faits" concernant la consommation, le lecteur est ainsi conduit à la recherche des "causes" et ensuite des "actions" possibles dans ce domaine.

L'oeuvre qui, en particulier, s'adresse aux animateurs de cercles d'éducation populaire, contient en annexe un montage conçu comme introduction à un cycle d'études consacré à la consommation et au commerce.

"L'INTEGRATION SOCIALE DE L'IMMIGRANT EN BELGIQUE" - sous ce titre le "centre européen d'études et d'information" a publié une brochure qui reprend les exposés faits à l'occasion de la journée d'études organisée à Liège, le 12 décembre 1965.

M. A. Delperée, secrétaire général au ministère belge de la prévoyance sociale, a mis en évidence, au cours de son allocution, qu'une politique d'immigration véritable doit être menée à la lumière d'éléments socio-économiques. A ce sujet, M. Delperée a dit notamment : "... c'est en fonction de l'homme, et pas seulement en fonction du travailleur que le problème doit être abordé; en fonction de l'homme, qui est à la fois un travailleur, un époux, un père ou un fils, un citoyen ..." et encore : "... notre réaction doit se faire dans le sens de l'établissement d'un statut économique et social des travailleurs migrants en fonction d'une immigration familiale et d'une intégration sociale ...".

Par la suite, M. Delperée a examiné la situation des étrangers à l'égard de la sécurité sociale belge.

M. Werquin, de la direction générale des "affaires sociales" de la CEE, a pris la parole au sujet de la libre circulation des travailleurs dans le Marché commun. Après avoir examiné en détails le nouveau règlement, l'orateur a soulevé le problème concernant les travailleurs en provenance des pays tiers.

La brochure reprend également les réponses des MM. Delperée et Werquin aux interventions des nombreux participants, tant du monde syndical, patronal que d'organismes divers, à la journée d'études.

"L'EUROPE ET LE MONDE" - bulletin du centre européen de la culture, Genève - XIème année - N°s 1 et 2 - automne 1965.

Ce numéro contient le texte des débats et résolutions de la conférence européenne de la culture organisée à Bâle du 29.9.64 au 2.10.64, sous le patronage du Conseil fédéral suisse et avec le concours du Conseil de l'Europe et des Communautés européennes.

"CAHIERS DE FORMATION OUVRIERE" - centre de culture ouvrière, Nogent/Seine (Seine).

INFORDOC vient de consacrer son dernier numéro aux travailleurs et au Marché commun. Les fiches contenues dans ce dossier comportent les titres suivants :

- l'Européen au travail;
- le brassage des travailleurs;
- le niveau de vie des travailleurs européens;
- l'Europe sociale;
- la femme européenne au travail;
- le coût de la main-d'oeuvre.

SOMMAIRE
DES PRINCIPAUX SUJETS PRESENTES
DANS LES "INFORMATIONS SYNDICALES ET OUVRIERES"
EN 1965

a) Les syndicats et l'évolution de l'Europe

- Réactions des organisations syndicales à la suite de la réunion du Conseil de ministres du 30 juin 1965 et prises de position sur la situation de la Communauté n^{os} 5-6-7-8
- Manifestation européenne CISL à Paris n° 8
- Programme d'action et création d'un Fonds commun des syndicats CISL des Six n° 3
- Programme d'action des syndicats chrétiens des Six pour une politique sociale au sein de la CEE n° 8 bis
- Espagne et CEE : prises de position des syndicats CISL n° 1
- Rencontre entre délégations syndicales CISL des pays de la CEE et de l'AELE n° 1
- Rencontre entre les syndicats chrétiens des Six et la Commission de la CEE n° 2
- Une délégation de l'organisation européenne de la CISC rend visite au président en exercice du Conseil de ministres de la CEE pour les questions sociales n° 2
- Les problèmes européens au Comité national de la FGTB (Belgique) n° 2
- "Des dimensions européennes à l'action syndicale"; Conseil confédéral de la CFDT (France) n° 2
- Les problèmes européens dans le bilan intérimaire du programme d'action du NVV et NKV (Pays-Bas) n° 4
- La réorientation du syndicalisme à la lumière de l'intégration européenne n° 8

b) Fusion des exécutifs et des Communautés

- Positions des syndicats CISL n^{os} 1-3
- Positions des syndicats CISC n° 2
- Positions de l'intersyndicale CISL-CECA n^{os} 1-4-6-7
- Positions des mineurs "force ouvrière" (France) n° 4
- Positions des sidérurgistes "force ouvrière" (France) n° 5

c) Les syndicats et la CEE

- Programme d'action et création d'un Fonds commun des syndicats CISL des Six n° 3
- Programme d'action des syndicats chrétiens des Six pour une politique sociale au sein de la CEE n° 8 bis

- "La politique salariale des syndicats sur le plan supranational" un article de B. TACKE, vice-président du DGB (DF d'Allemagne) n° 2
- Harmonisation sociale dans la CEE ; le DGB se félicite d'une initiative du Parlement européen n°s 6-7
- Pour une réorientation européenne de la formation professionnelle ; le programme du DGB n° 8
- Politique agricole commune ; positions syndicales n°s 1-5-6-7
- Politique commune des transports ; positions syndicales n°s 1-4-8

d) Les syndicats et la CECA

- Hommage à M. Paul FINET n° 4
- La stabilité de la main-d'oeuvre ; mesures sociales proposées par les mineurs CISL et CISC n° 1
- Un commentaire de la Fédération générale de la métallurgie CFDT (France) sur le rapport politique de la Haute Autorité de la CECA n° 4
- Les problèmes européens discutés par les métallurgistes FO (France) n° 4
- Réunion de la Fédération internationale des cadres des mines (FICM-CIC) n° 5
- Session d'information de mineurs (CISL) des mines de fer n°s 6-7
- Les objectifs de politique économique et sociale des syndicats libres des métallurgistes dans la CECA n°s 6-7
- L'action de la CECA pour les logements ouvriers ; réunion de la Fédération de la métallurgie FO (France) n° 8

e) Les syndicats et l'Euratom

- Rencontre Euratom - syndicats CISL et CISC des pays de la Communauté n° 4

f) Assemblée et congrès syndicaux

- Le Xème congrès de l'union européenne des travailleurs du film et de la télévision (CISL) n° 2
- 38ème congrès de la Fédération des employés CFDT (France) n° 3
- 6ème congrès national des mineurs CISL (Italie) n° 3
- 5ème congrès national de la CISL (Italie) n° 4
- 33ème congrès de la Fédération générale de la métallurgie CFDT (France) n° 4
- 39ème congrès statutaire de la centrale des ouvriers du textile de Belgique (FGTB) n° 4
- Congrès de la centrale chrétienne du textile et du vêtement (Belgique) n° 4

- 20ème congrès de la Fédération des syndicats de cadres de la métallurgie CGC (France) n° 4
- Colloque européen des syndicats CISL des transports n° 4
- Congrès statutaire de la centrale générale FGTE (Belgique) n° 5
- Conférence nationale du secteur aéronautique de la Fédération de la métallurgie FO (France) n° 5
- Conférence européenne de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie n° 5
- 17ème congrès de la confédération générale des cadres (France) n°s 6-7
- 21ème congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des travailleurs du textile et de l'habillement n°s 6-7
- 5ème conférence internationale des ouvriers de l'acier (FIOM-CISL) n°s 6-7
- 8ème congrès statutaire de l'IG-Métall (DGB-Allemagne) n°s 6-7
- 3ème conférence des syndicats des travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE n°s 6-7
- 33ème congrès de la CFDT (France) n° 8
- Congrès des syndicats CISL des travailleurs européens du film et de la télévision n° 8
- Congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des services publics et des PTT n° 8
- Congrès du secteur "cheminots" de la CSC (Belgique) n° 8
- Congrès de la Fédération "Mercurius" du NVV (Pays-Bas) n° 8
- Congrès du syndicat des journalistes français (SJF-CFDT) n° 8
- 9ème congrès de la Fédération des industries de l'énergie électrique et du gaz (CGT-FO-France) n° 8
- 6ème conférence européenne PTT-CISL n° 8

g) Prises de position des comités professionnels et industriels

- Les syndicats CISL et CISC soulignent l'urgence d'une politique sociale agricole n° 1
- Prix commun des céréales : un communiqué des syndicats agricoles CISL n° 1
- Les travailleurs agricoles CISL appuient les propositions de la Commission de la CEE n° 5
- Une conférence des syndicats de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE n°s 5-6-7
- Prise de position du Comité européen des transports CISC n° 1
- Les syndicats CISC demandent la création d'un comité paritaire pour les transports n° 4
- Colloque européen des syndicats CISL des transports n° 4

- Politique commune des transports : prises de positions des organisations syndicales n° 8
 - Construction navale : positions du Comité métal CISL n°s 1-4
 - Les syndicats chrétiens vont créer un Comité européen de l'automobile n° 2
 - La situation de l'industrie automobile : une lettre du Comité métal CISL à la CEE n° 3
 - Les problèmes de la concentration économique dans les pays de la CEE examinés par le Comité métal CISL n° 8
 - Une réunion d'information des employés CISL des Six n° 2
 - Les représentants du personnel PTT (CISL) des Six revendiquent une représentation auprès de la CEE n° 5
 - 7ème session du Conseil européen de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et cadres n°s 6-7
 - Réunion du "Comité CEE" de la FIET-CISL n° 8
 - Table ronde européenne des syndicats et des employeurs du textile n° 3
 - Réunion des syndicats européens CISL du spectacle n° 3
 - Réunion des syndicats d'artistes des pays de la CEE n° 4
- h) Les syndicats FSM et le Marché commun
- CGT (France) et CGIL (Italie) examinent les problèmes des travailleurs des pays du Marché commun n° 1
 - "Les syndicats face au Marché commun à l'ouest du nouveau" une enquête de "La vie ouvrière" hebdomadaire de la CGT (France) n° 1
 - Articles de "Rassegna sindacale" (CGIL, Italie) n° 1
 - 6ème congrès de la CGIL (Italie) n°s 1-3
 - Une interview de M. Mosca, secrétaire de la CGIL, sur les tâches du syndicat sur les problèmes internationaux n° 4
 - 35ème congrès national de la CGT (France) n° 5
 - Création d'un "comité permanent de coordination et d'initiative entre la CGIL et la CGT pour l'unité d'action syndicale en Europe occidentale" n° 8
- i) Le mouvement ouvrier et l'intégration européenne
- Le mouvement ouvrier chrétien (Belgique) et les problèmes européens n°s 2-3
 - Congrès des équipes familiales ouvrières de la Fédération des familles de France n° 4
 - Les ACLI (Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani) et les problèmes européens n°s 5-6-7
 - Un discours de M. Labor, président des ACLI (Italie) n°s 6-7
 - Stage européen du mouvement de libération ouvrière (France) n°s 6-7
 - Problèmes européens de consommation n°s 1-3-5

j) Revue de la presse syndicale

dans tous
les numéros

k) Bibliographique et documentation

dans tous
les numéros

P.S. : Le sommaire des principaux sujets présentés
dans la "Note d'information" en 1964 a été
publié dans le n° 2/1965 des "Informations
syndicales et ouvrières"

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

NDRL

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1/1966/5